



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame STANOWSKI Angèle en tant que surveillante de baignade le 28 avril 2022,
- Madame ALAOUI Axelle en tant que surveillante de baignade du 29 au 30 avril 2022,
- Madame RAPET Coralie en tant qu'agent d'entretien du 30 avril au 1^{er} mai 2022,
- Madame BOUDEAU Lila en tant qu'agent d'entretien du 2 au 15 mai 2022,
- Madame SURIRAY Elia en tant qu'agent d'accueil le 1^{er} mai 2022,

Fait à Jonzac,

Le **28 AVR. 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU